



SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE MAGELIS

Comité Syndical du 22 mai 2026

Point n°02/2026

L'an deux mille vingt-six, le 22 mai à seize heures, les membres du Comité Syndical se sont réunis aux Ateliers Magelis suivant la convocation qui leur a été adressée par Madame La Présidente en application des articles L. 2121.9, L. 2121.10, L. 2121.12 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités

Date de convocation : 5 mai 2026.

Membres présents : messieurs Patrice BOUTENEGRE, Patrick MARDIKIAN, Michel CARTERET, Michaël LAVILLE, Xavier BONNEFONT (Pouvoir de Monsieur Gérard DESAPHY).

Mesdames Martine PINVILLE (Pouvoir de Madame Virgine LEBRAUD), Fabienne GODICHAUD, Nicole BONNEFOY, Hélène GINGAST, Nelly VERGEZ, Emilie RICHAUD, Stéphanie GARCIA, Laetitia REGRENIL, Zalissa ZOUNGRANA.

Membres absents ou excusés : messieurs Philippe BOUTY, Jean-François DAURE, François NEBOUT, Gérard DESAPHY (Pouvoir à Monsieur Xavier BONNEFONT).

Mesdames Virginie LEBRAUD (Pouvoir à Madame Martine PINVILLE), Caroline COLOMBIER.

Membres consultatifs absents : messieurs Alain LEBRET, Andreas KOCH.

Secrétaire de séance : madame Laetitia REGRENIL.

Nombre de délégués en exercice	20
Présents	14
Pouvoir(s)	2
Absent(s)	6
Votants	16

Objet : Compte – rendu des délégations d'attributions du Comité Syndical à Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis

Par délibération n° 56/2025 du 14 octobre 2025, vous avez confié plusieurs délégations à Madame la Présidente du Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, compte-rendu est fait des décisions prises dans le cadre de ces délégations :

DATE DE LA DECISION	BENEFICIAIRE(S) PRENEUR(S) DEBITEUR(S)	OBJET DE LA DECISION
		Convention entre le Pôle Image Magelis, le CNAM ENJMIN et le preneur pour la mise à disposition temporaire de locaux au NIL (amphithéâtre et/ou atrium et/ou salles de réunion

26/01/2026 28/01/2026 10/02/2026 17/02/2026 02/03/2026 18/03/2026 23/03/2026 24/03/2026	APE Alfred de Vigny SCCUC EMCA EUREKATECH ECOLE 42 CESER TATINIASS DEPARTEMENT	et/ou salles d'enseignement) aux 134/138 rue de Bordeaux à Angoulême. Mise à disposition consentie à titre gracieux, pas de caution, ni de règlement de provisions pour charges, ni de remboursement des diverses consommations. Coordination générale, logistique technique et assurance à charge du preneur. Occupation aux dates suivantes : 14/03/2026 05/03/2026 12/02/2026 24/03/2026 20/03/2026 09/04/2026 16/04/2026 16/06/2026
30/01/2026	MUSIQUES METISSES	Convention d'occupation précaire et révocable du domaine public consentie pour l'utilisation du parvis et des alentours (jardins, parkings...) des chais Magelis rue des Papetiers à Angoulême, du 25 mai au 11 juin 2026, dans le cadre du 50ème Festival « Musiques Métisses » à Angoulême.
30/01/2026	MUSIQUES METISSES	Convention de mise à disposition temporaire d'espaces et du mobilier aux Studios Paradis - Chais Magelis, du 25 mai au 11 juin 2026, dans le cadre du 50ème « Festival Musiques Métisses » à Angoulême.
30/01/2026	MUSIQUES METISSES	Convention de mise à disposition temporaire de locaux et du mobilier situés aux 1er et 2ème étages de la Maison Alsacienne sise 2 rue de la Charente à Angoulême, du 3 au 7 juin 2026, dans le cadre du 50ème « Festival Musiques Métisses » à Angoulême.
30/01/2026	TERRITORIA MUTUELLE	Avenant au contrat collectif de prévoyance complémentaire portant augmentation des taux de cotisations au 1 ^{er} janvier 2026.
30/01/2026	SCUCC	Convention précaire pour l'occupation de locaux au 2, rue de Saintes à Angoulême d'une superficie de 54 m ² , pour une durée de 36 mois, à compter du 1er février 2026. Local accueillant une épicerie solidaire et autres services à destination des étudiants. Redevance mensuelle de 333.34 € HT, incluant taxe foncière et TEOM. Abonnements et consommations diverses, nettoyage, gardiennage et assurance du local à charge de l'occupant.
30/01/2026	LES COLOCS DE LA BD et CIBDI	Convention de mise à disposition temporaire et gratuite du hall commun des Chais Magelis et d'espaces aux Studios Paradis, du 26 janvier au 2 février 2026, dans le cadre du festival « Le Grand Off » de la bande dessinée d'Angoulême.
02/02/2026	ATELIER POLOKARTOON	Convention de partenariat portant définition du soutien financier à hauteur de 1 000 € apporté à l'association l'Atelier Polokartoon, au titre de l'année 2026, pour son projet de concert dessiné lors du festival « Grand Off » 2026.

11/02/2026	HIPPOCAMPE	Convention de partenariat portant définition du soutien financier apporté à l'association Hippocampe, au titre de l'année 2026, à hauteur de 3 000 €, pour l'organisation de son Concours de Bande Dessinée à Angoulême pour jeunes et adultes handicapés dans le cadre du Festival International de la Bande Dessinée d'Angoulême (FIBD), ouvert à plusieurs pays européens.
23/02/2026	TOON'Z RUGBY TOUCH	Convention de partenariat portant définition d'un soutien financier à hauteur de 400 € apporté à l'association Toon'z Rugby Touch, au titre de l'année 2026.
25/02/2026	EESI	Convention de mise à disposition temporaire du parvis et du hall commun des Chais Magelis pour une exposition programmée du 14 au 16 avril 2026.
27/02/2026	THEATRE D'ANGOULEME	Convention de mise à disposition temporaire du hall commun et d'un espace aux Studios Paradis - Chais Magelis, pour la diffusion du spectacle « L'Inouïe Nuit de Moune » d'Alexandra Tobelaim, programmé du 2 au 5 mars 2026, à l'occasion du Festival « La tête dans les nuages » à Angoulême.
27/02/2026	HIPPOCAMPE	Convention de mise à disposition temporaire d'un espace (Tumulte) aux Studios Paradis - Chais Magelis, pour l'organisation d'une remise de prix, programmée le 12 mars 2026.
05/03/2026	NEF ANIMATION	Convention de partenariat portant définition d'un soutien financier à hauteur de 1 000 €, pour le 1er semestre 2026, dans le cadre de l'édition de « La Revue ».
05/03/2026	MAUVAISES GRAINES	Convention de partenariat portant définition d'un soutien financier à hauteur de 3 000 € pour l'année 2026 dans le cadre du salon « Drôles de livres ».
19/03/2026	SCHMUBY PRODUCTIONS	Avenant n° 3 au bail commercial signé le 12 juillet 2023 pour l'occupation des locaux au 101, rue de Bordeaux à Angoulême afin de modifier le montant des provisions pour charges à compter du 1er avril 2026.
24/03/2026	CIBDI	Convention de mise à disposition temporaire d'un espace aux Chais Magelis (Tumulte), du 24 mars au 10 avril 2026, afin de stocker des cimaises dans le cadre d'une exposition de sculptures au Musée de la BD et à la salle bibliothèque.
01/04/2026	Eesi	Convention de mise à disposition temporaire à l'Eesi du bâtiment O situé au 122 rue de Bordeaux à Angoulême, parcelle cadastrée AH 408, afin d'y stocker des ouvrages et des archives.
06/04/2026	Michael DAS NEVES	Avenant n° 1 portant prolongation de la convention précaire pour la mise à disposition de l'appartement (type T2) situé au 1er étage de l'immeuble sis 3, rue Traversière de Saint-Cybard à Angoulême, pour une durée de 6 mois, à compter du 7 mai 2026.

Les membres du Comité syndical donnent acte, à l'unanimité, à Madame la Présidente des décisions énumérées ci-dessus prises par délégation du Comité.

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 1er juin 2026
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 1er juin 2026
(Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982)

Angoulême, le 1er juin 2026

Signé: La Présidente

Stéphanie GARCIA
Présidente du Pôle Image Magelis



AR Prefecture

016-251602595-20260522-POINT02_26-DE
Reçu le 01/06/2026